

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RÈGLEMENT #397-11

RÉFECTION DE LA STRUCTURE DE LA RUE LALANDE

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la municipalité et pour les riverains d'effectuer la construction de la fondation de la rue Lalande (voir plan AECOM #0519033-2100) ;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt public d'effectuer les travaux ;

ATTENDU que les travaux visés dans le présent règlement ont été préparés par la firme d'ingénieurs AECOM suivant le plan, devis et l'estimation datés du 26 août 2011 (annexe A) ;

ATTENDU que le coût total des travaux, y compris les frais de génies d'administration et de surveillance ainsi que les frais de financement est de plus ou moins cent quinze milles dollars (115 000\$) ;

ATTENDU qu'un avis de motion a préalablement été donné ;

Il est proposé par Mme Nicole D'Amours

QUE le règlement #397-11 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par le règlement comme suit :

Article 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de construction de la fondation de la rue Lalande tel que décrit dans le plan préparé par la firme AECOM (#0519033-2100) ;

Article 3 Pour l'exécution des travaux décrétés dans le présent règlement ainsi que pour solder tous les autres frais connexes d'administration, frais légaux et toutes autres dépenses accessoires, ce conseil est par les présentes autorisé à dépenser une somme n'excédant pas (115 000\$) cent quinze milles dollars et pour se procurer cette somme :

Article 3.1 Le conseil impose une taxe basée sur le nombre d'unité d'évaluation (18,5) ; La moitié des coûts étant de 34 775,79\$ répartie en 18,5 parts égales, soit 1 879,77\$ par unité d'évaluation ; L'autre moitié (34 775,79\$) étant défrayée à même les taxes foncières générales (annexe B). Voici la répartition des coûts du premier 34 775,79\$ ci-haut mentionné :

Référence	Adresse	Matricule	Participation
1	230, Principale	1252-44-6456	939,89\$
2	232, Principale	1252-44-8955	1 879,77\$
3	234, Principale	1252-54-1658	1 879,77\$
4	236, Principale	1252-54-4361	1 879,77\$
5	238, Principale	1252-54-7563	1 879,77\$
6	240, Principale	1252-64-0967	1 879,77\$
7	244, Principale	1252-64-5669	3 759,54\$
8	Rue Martin	1252-71-2050	1 879,77\$
9	Rue Martin	1252-71-2050	1 879,77\$
10	Rue Martin	1252-71-2050	1 879,77\$
11	53, St-Isidore	1252-56-0410	939,89\$
12	234, Lalande	1252-56-6309	1 879,77\$
13	Rue Martin	1252-71-2050	3 759,54\$
14	240, Lalande	1252-64-2309	1 879,77\$
15	242, Lalande	1252-66-9028	1 879,77\$
16	244, Lalande	nouveau	1 879,77\$
17	250, Lalande	1252-76-5135	1 879,77\$
18	Rue Martin	1252-71-2050	939,89\$

Le plan est annexé au présent règlement et fait partie intégrante sous l'annexe B.

Article 3.2 Afin de pourvoir aux paiements du présent règlement, il sera prélevé dès janvier 2012, la somme mentionnée à l'article précédent.

Article 3.3 Le montant à pourvoir d'ici la perception sera emprunté au surplus accumulé.

Article 3.4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION : 6 juin 2011
ADOPTION : 7 novembre 2011
PUBLICATION : 9 novembre 2011

Paulette Lalande
Maire

Benoit Hébert
Secrétaire-trésorier
Directeur général